

RÈGLEMENT

(Référence : Règlement FFA JUILLET 2012)

1/ L'Association Union Sportive Bagnolaise organise :

La 10^{ème} édition de « La Ronde de la Picholine » le dimanche 30 septembre 2018.

Adresse association: Boite Postale 20
83600 Bagnols-en-forêt

Présidente :

Maryse GIUSTI
Impasse des figuiers
1487 Route de Fréjus
83600 Bagnols-en-forêt
Tel : 04 94 40 64 71/ 06 74 31 51 68

2/ DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE :

- Courses pédestres chronométrées de 12,700 km et 20,400km (nature trail) à allure libre, ouvertes aux hommes et aux femmes licenciés ou non.

Course 12,700km : **de cadet (à partir de 16 ans)** à Master V4

Course 20,400km : **de junior (à partir de 18 ans)** à Master V4

- Une randonnée pédestre ouverte aux marcheurs, non chronométrée et non classée de 11,500 km, adultes et enfants à partir de 16 ans.

- Courses enfants, avec 3 parcours (1 km, 2 km et 4 km), pour les enfants nés de 2002 à 2012 (6 ans révolus).

- L'épreuve n'est pas apte à recevoir des compétiteurs handicapés

- La participation sera limitée à 600 compétiteurs.

3/ PARCOURS :

L'épreuve de 12,700km, dénivelé de + 184m.

Départ centre du village, le circuit permet de parcourir les ruelles au nord du village en direction du plateau de Ste Anne, puis la bucolique descente vers la rivière La Vauloube et après un tour dans la plaine, direction l'Abreuvement en profitant des senteurs de la flore provençale, traversée de la D4 et la lisière forestière du quartier Rousseau par le chemin des crêtes pour arriver au lieu-dit Plan Pinet. Le circuit prend ensuite la direction des Rouvières, puis descente du chemin du Ribas vers les quartiers St Antoine, de l'Adrech et arrivée Boulevard du Rayol.

L'épreuve de 20,400km, dénivelé de +440m.

Même tracé que le circuit 12,700km jusqu'à la traversée de la D4, ensuite direction l'Adrech Bataillon, la vallée du Reyran et le petit lac des Escolles, petit détour par la piste de la Culasse et remontée vers Plan Pinet par le sentier du Fraté, puis chemin des Rouvières, descente du chemin du Ribas vers St Antoine, l'Adrech et arrivée Boulevard du Rayol.

La Randonnée pédestre de 11,500km, Dénivelé de +196m.

Même tracé que la course jusqu'à la traversée de la D4, puis direction quartier Rousseau par le chemin des crêtes historique, après le quartier des Tubières direction la Rouvière par les sous-bois jusqu'aux Clos, le chemin de la Baumette et arrivée Boulevard du Rayol.

4/SÉCURITÉ :

CIRCUIT :

a) Des jalonneurs (pourvus du permis de conduire) avec gilet à haute visibilité et avec des panneaux mobiles à deux faces seront sur le parcours et à toutes les intersections un quart d'heure avant le départ et jusqu'au passage du véhicule de fin de course.

b) Le circuit est fléché par des flèches fluo indiquant la direction à suivre.

Des couloirs de sécurité sont établis sur les zones routières à l'arrivée. (300m de couloir).

- c) Des panneaux sont placés sur les voies routières, indiquant « COURSE »
- d) La circulation routière est réglementée avec présence de la police municipale.
- e) Chaque course sera ouverte et fermée par une moto.

La course est fermée par un véhicule (fin de course). Sur le circuit une moto et un quad sécurité avec conducteur équipé d'un gilet haute visibilité

RAVITAILLEMENT :

- a) Circuit 12,700km : 3 ravitaillements (2 liquide et 1 solide)
- b) Circuit 20,400km : 5 ravitaillements (3 liquide et 2 solide)
- c) Randonnée pédestre : 2 ravitaillements (1 liquide et 1 solide)
- d) Eau en bouteilles dans véhicule fin de course.

RADIO :

- a) Liaisons radios avec un véhicule ouvreur de course et un véhicule fin de course.

: CCFF de Bagnols-en-forêt installé sur le parcours avec radios

: Radios des 3 policiers municipaux.

- b) Liaison téléphonique : Avec tous les jalonneurs, responsables secteurs et secours.
Avec tous les postes de ravitaillement.

MEDICAL :

- a) A l'arrivée : une ambulance équipée (défibrillateur, oxygène...) et deux ambulanciers secouristes.
- b) Sur les parcours : deux secouristes avec véhicule au ravito 2 du 20,400km, pompiers avec véhicules (caserne située sur le trajet 1 km avant l'arrivée). Moto secouriste sur les parcours.

SECURITE SPECTATEURS :

Des barrières de sécurité sont mises en place.

La circulation dans le village est fermée de 8h00 à 9h45.

De 8h00 à 13h00, Boulevard du Rayol fermé par deux véhicules et présence de la police municipale.

5/ HORAIRES :

Le retrait des dossards aura lieu de 7h30 à 9h15, le jour de la course, au Foyer Municipal, 130 boulevard du Rayol.

Départ :

- 8h45 : courses enfants
- 9h30 : courses adultes
- 9h35 : randonnée pédestre

Fin de chrono à 12 h.

Remise des récompenses 12h30 environ.

6/ INSCRIPTIONS :

Les inscriptions pour les courses adultes 12,700km, 20,400km et la randonnée pédestre peuvent se faire soit par courrier (voir adresse ci-après) soit en ligne sur le site www.sporttips.fr

Clôture des inscriptions par courrier et par internet le jeudi 27 septembre à minuit.

Les droits d'inscription sont fixés à

| | | |
|---------------------------------|---|--|
| Picholine 12,700km | : | 10€ jusqu'au 27 septembre 2018, ensuite 15€. |
| Picholine 20,400km nature trail | : | 15€ jusqu'au 27 septembre 2018, ensuite 20€. |
| Randonnée pédestre | : | 8€ jusqu'au 30 septembre 2018. |
| Courses enfants | : | gratuit |

Les inscriptions sur le site www.sporttips.fr ne seront validées qu'à réception dans les délais du dossier complet, payé et documenté.

Inscriptions par courrier à adresser à USB PICHOLINE BP 20, 83600 Bagnols-en-forêt.
(Bulletins d'inscription disponibles au Bureau d'Information Touristique de Bagnols-en-forêt et téléchargeables sur le site de l'USB (www.usb-bagnolsenforet.fr). Chèque à l'ordre de USB Picholine.

Inscriptions sur place, le dimanche 30 septembre 2018 jusqu'à 9h pour les courses adultes et randonnée pédestre et 8h15 pour les courses enfants.
Aucun remboursement ne sera fait après l'engagement du coureur.

7/ RÉCOMPENSES :

Les récompenses sont remises uniquement à partir de 12h30 et le jour même aux participants ou à leur représentant.

1 coupe aux 3 premiers hommes et femmes au scratch.

1 coupe aux 3 premiers de chaque catégorie.

En fonction des soutiens financiers obtenus, des récompenses complémentaires peuvent être remises.

1 médaille pour chaque enfant.

8/ POUR PARTICIPER À LA COURSE:

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés, il est expressément indiqué que les coureurs participent aux épreuves sous leur propre et exclusive responsabilité.

Ne peuvent participer que les coureurs qui ont rempli les conditions d'inscription : bulletin et droit d'engagement + certificat médical + autorisation parentale pour les mineurs.

Les athlètes licenciés doivent présenter leur **LICENCE (FFA. FFCO. FFPM. FF TRI. UNSS. UGSE) en cours de validité,**

Ou une licence sportive d'une fédération agréée, en cours de validité, où doit apparaître la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Les athlètes non licenciés et les étrangers doivent présenter au plus tard lors du retrait du dossard un **CERTIFICAT MÉDICAL (datant de moins d'un an) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.**

COURSES ENFANTS

L'épreuve est ouverte aux enfants nés de 2002 à 2012, ils doivent présenter un certificat médical où doit apparaître **la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.**

Conformément aux textes de loi n° 99-223 du 23 mars 1999, **pour les mineurs autorisation parentale en plus du certificat médical.**

8 bis) PARTICIPATION À LA RANDONNÉE

Pas de certificat médical pour la randonnée pédestre ; tous les participants doivent avoir rempli un bulletin d'inscription et accepté le règlement.

Autorisation parentale pour les mineurs de 14 à 18 ans.

La randonnée est une animation, aucun classement ni chronométrage ne seront établis.

En cas d'abandon, prévenir le jalonneur le plus proche et attendre le véhicule de fin de course.

9/ ASSURANCE/ RESPONSABILITÉ CIVILE :

Les organisateurs et les participants sont couverts par une Police d'Assurance souscrite auprès de GROUPAMA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement s'ils désirent un autre groupe d'assurance.

10/ ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, d'alerte orange ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

11/ UTILISATION D'IMAGE

‘J'autorise expressément les organisateurs de « La Picholine » ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la 10^{ème} Ronde de la Picholine, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée’.

12/AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES :

Préfecture du Var

Mairie de Bagnols-en-forêt

CDCHS du Var

ONF

Conseil Départemental du Var

13 / CONCLUSION

Ce règlement sera affiché au bureau des inscriptions, au départ et mis en ligne sur le site de l'U.S.B.

Site: www.usb-bagnolsenforet.fr

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.